

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

Date de convocation :

18 février 2021

Date d'affichage :

04 mars 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2021-02-018

Objet de la délibération :

Taux d'imposition 2021.

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 22

Représentés : 3

Absents : 1

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de février

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeannine VIENNET, Arnaud VERDENET.

Absents excusés : SIZINE Réjane

Procurations : Stéphane PRETRE à Jeanine VIENNET
Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER
Viviane GAUDEL à Jean-Louis MONTRICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 18 février. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 2 683 358 € ;

Considérant que la commune de Saint-Vit s'assurera du maintien des équilibres financiers actuels avec pour objectifs principaux, la préservation des services et des investissements nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité, la maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une volonté de maîtrise de l'endettement eu égard aux besoins d'investissements importants à réaliser (notamment la création d'un nouveau Groupe Scolaire).

Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

RESSOURCES FISCALES	Bases estimatives 2021 (1)	Taux 2020	Proposition variation taux	Taux 2021	Produits estimatifs 2021
Fonciers s/bâti	Non connues (2)	37.91%	0.00%	37.91%	
Foncier s/non bâti	Non connues (2)	31.84%	0.00%	31.84%	
Produits 2021, bases complémentaires 2020.....					Non connus
Produit fiscal attendu (hors variation de nouvelles bases annuelles) 2021					2 724 000 €

(1) + (2) progression des valeurs locatives 2021 et constructions nouvelles.

Taux 2020 relatif au foncier bâti : taux communal 19.83% et taux départemental 18.08%, soit 37.91%.

A titre indicatif, les recettes fiscales 2020 représentaient 2 683 358 € (taxes foncières et habitations).

Prévisions budgétaires 2021 : 2 683 358 € x 1.015, soit 2 724 000 €.

La réforme fiscale supprime le produit la Taxe d'Habitation en 2021 pour la Commune ; à ce titre, les recettes antérieures liées à la Taxe d'Habitation sont intégrées dans les recettes de la Taxe Foncière.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Conseil Municipal ont adopté les taux figurant sur le tableau ci-dessus.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

